

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition de septembre 2014

Page 1

+ Information travaux

+ Bébés lecteurs

+ Poubelles

Page 2 et 3

+ Horaires bus

Page 4

+ Listes électorales

Page 5

+ Nettoyons la nature

+ Journées du Patrimoine

Page 6

+ Paëlla

+ Le jour de la nuit

+ Dépistage cancers

Page 7

+ Lettre de la Préfète

+ La fouine

Page 8

+ Trier mes déchets

CONTACT

Mairie de COURCOURY

Place de Pampilhosa

17100 COURCOURY
05 46 93 18 23

Courriel : courcoury@mairie17.com

INFORMATIONS TRAVAUX

L'entreprise Electric Environnement va réaliser des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres sous les lignes électriques sur tout le territoire et voies communale d'août 2014 à février 2015.

L'entreprise Eiffage Travaux Publics Sud Ouest Poitou Charentes effectue des travaux sur la chaussée sur des rues des Noyers, des Gros Bonnets, des Fins Bois, Puy Rétaud, du Château, de la Renardière et Moïse Potiron durant le mois de septembre.

La circulation des véhicules sera réglementée suivant l'avancée des travaux par arrêtés du Maire.

Prochaine séance bébés lecteurs



le **mercredi 17 septembre**
à **10 h 00**
à la Bibliothèque de Courcoury

Poubelles

Il est désagréable de voir dans la commune, des poubelles qui restent plusieurs jours sur le trottoir. Pensez à sortir vos conteneurs (noir, vert ou bleu) ou vos sacs jaunes la **veille de la collecte des ordures après 19 h et à les rentrer le lendemain.**

D'autre part, le service de collecte des ordures ménagères ne ramasse plus les sacs à côté des poubelles.

Il est donc demandé de ne plus mettre de sacs sur la voie publique (sauf les sacs jaunes).

HORAIRES BUS LES MOUETTES du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015

667 RPI Les Gonds

		LMMeJV	
LES GONDS	Garderie Centre Aéré Rue Ravel		8:15
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P.Schoeffer	Arrivée	8:30
LES GONDS	Parking Ecole Salle des Fêtes Rue du Stade	Arrivée	8:50

667 RPI Courcoury

Le système "FLEXO" n'est pas appliqué sur cette ligne.

		Mercredi		LMJV	
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P.Schoeffer	Départ	11:25		16:20
LES GONDS	Parking Ecole Salle des Fêtes Rue du Stade	Départ	11:40		16:35
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P.Schoeffer		12:00		16:55

615 Salignac sur Charente - Saintes

		LMMeJV	
SALIGNAC SUR CHARENTE	Eglise		6:48
BRIVES SUR CHARENTE	Les Morinauds		6:51
BRIVES SUR CHARENTE	Gare		6:53
ROUFFIAC	CRF Peuplat		6:58
ROUFFIAC	Parking Mairie		6:59
COURCOURY	Chez Berne		7:05
COURCOURY	Chez Fruger		7:06
COURCOURY	CRF Villeneuve		7:07
COURCOURY	Chez Deschamps		7:10
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer		7:12
COURCOURY	Arbre de la Liberté		7:14
COURCOURY	Le Gua		7:15
SAINTES	Bellevue (1)		7:31
SAINTES	Quinet		7:35

(1) Saintes Lycée de Bellevue

Arrêt desservi si pas de retard sur la ligne.

En cas de retard prendre la Navette au départ du Collège Quinet ligne 623

616 Saintes - Rouffiac

		Mercredi		LMJV	
"FLEXO" (1)					
SAINTES	Quinet		12:20		17:20
COURCOURY	Le Gua		12:36		17:36
COURCOURY	Arbre de la Liberté		12:37		17:37
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer		12:39		17:39
COURCOURY	Chez Deschamps		12:40		17:40
COURCOURY	CRF Villeneuve		12:43		17:43
COURCOURY	Chez Fruger		12:44		17:44
COURCOURY	Chez Berne		12:45		17:45
SAINT SEVER DE SAINTONGE	CRF des Quatre Routes		12:47		17:47
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Ecole		12:49		17:49
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Chemin Vert		12:50		17:50
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Chemin Vert		12:52		17:52
ROUFFIAC	Le Pradeau		12:52		17:52
ROUFFIAC	Parking Mairie		12:54		17:54

(1) Cette ligne dessert les arrêts mentionnés, à la demande, au départ de Saintes.

620 Saintes - Colombiers

		Mercredi		LMJV	
"FLEXO" (1)					
SAINTES	Quinet		13:20		18:20
COURCOURY	Le Gua		13:34		18:34
COURCOURY	Arbre de la Liberté		13:35		18:35
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer		13:36		18:36
COURCOURY	Chez Deschamps		13:37		18:37
COURCOURY	CRF Villeneuve		13:40		18:40
COURCOURY	Chez Fruger		13:41		18:41
COURCOURY	Chez Berne		13:42		18:42
SAINT SEVER DE SAINTONGE	CRF des Quatre Routes		13:44		18:44
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Ecole		13:45		18:45
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Chemin Vert		13:46		18:46
ROUFFIAC	Le Pradeau		13:48		18:48
ROUFFIAC	Parking Mairie		13:49		18:49
ROUFFIAC	CRF Peuplat		13:50		18:50
MONTILS	Ecole Rue des Cytises		13:57		18:57
MONTILS	Lotissement du Moulin		13:59		18:59
COLOMBIERS	Mairie		14:05		19:05

(1) Cette ligne dessert les arrêts mentionnés, à la demande, au départ de Saintes.

653**Rouffiac - Saintes**

		LMMeJV
ROUFFIAC	Parking de la Mairie	8:03
ROUFFIAC	Le Pradeau	8:05
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Chemin Vert D128	8:07
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Ecole	8:08
SAINT SEVER DE SAINTONGE	CRF des Quatre Routes	8:10
COURCOURY	Chez Berne	8:12
COURCOURY	Chez Fruger	8:13
COURCOURY	CRF Villeneuve	8:14
COURCOURY	Chez Deschamps	8:17
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer	8:18
COURCOURY	Arbre de la Liberté	8:19
COURCOURY	Le Gua	8:20
SAINTE	Collège Quinet	8:35

700**Courcoury - Pons**

		LMMeJV
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer	7:00
MONTILS	Jarzac Abri voyageurs D134	7:09
MONTILS	Chemin des Guedards CRF D134	7:14
MONTILS	Lotissement du Moulin	7:15
MONTILS	Auvignac CRF	7:21
COLOMBIERS	Mairie	7:27
SAINT LEGER	La Lijardière	7:32
SAINT LEGER	Le Peux	7:34
SAINT LEGER	Les Racauds	7:36
PONS	Chez Bonpain	7:37
PONS	La Font de l'île	7:39
PONS	La Vergne Les Salants	7:41
PONS	Avenue Gabriel Moreau	7:45

700**Pons - Courcoury**

"FLEXO" (1)		Mercredi	LMJV
PONS	Avenue Gabriel Moreau	13:10	17:23
PONS	La Vergne Les Salants	13:15	17:28
PONS	La Font de l'île	13:16	17:29
PONS	Chez Bonpain	13:17	17:30
SAINT LEGER	Les Racauds	13:18	17:31
SAINT LEGER	Le Peux	13:20	17:33
SAINT LEGER	La Lijardière	13:21	17:34
COLOMBIERS	Mairie	13:25	17:38
MONTILS	Auvignac CRF	13:30	17:43
MONTILS	Lotissement du Moulin	13:34	17:47
MONTILS	Chemin des Guedards CRF D134	13:36	17:49
MONTILS	Jarzac Abri voyageurs D134	13:40	17:53
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer	13:49	18:02

(1) Cette ligne dessert les arrêts mentionnés, à la demande, au départ de l'Avenue Gabriel Moreau de Pons.

740**Pons - Courcoury**

"FLEXO" (1)		Mercredi
PONS	Avenue Gabriel Moreau	17:10
BOUGNEAU	Parking Eglise	17:19
BOUGNEAU	Montignac CRF	17:22
SAINT SEURIN DE PALENNE	Orville D232 / D232E2	17:25
MONTILS	Auvignac CRF	17:30
MONTILS	Lotissement du Moulin	17:35
MONTILS	Ecole Rue des Cytises	17:37
PERIGNAC	La Tonnellé D136E3	17:39
PERIGNAC	Virlet Route des Martiniers CRF D128	17:40
BRIVES SUR CHARENTE	Gare	17:45
ROUFFIAC	CRF Peuplat	17:49
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Chêne Vert	17:52
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Ecole	17:53
SAINT SEVER DE SAINTONGE	CRF des Quatre Routes	17:54
MONTILS	Jarzac Abri voyageurs D134	17:59
COURCOURY	Ecole Elémentaire Rue P. Schoeffer	18:07

(1) Cette ligne dessert les arrêts mentionnés, à la demande, au départ de Pons.

Inscription sur les listes électorales

pour les citoyens français

et les citoyens non français de l'Union Européenne

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1er mars de l'année prochaine,

Vous devez vous présenter en Mairie pour remplir le formulaire de demande d'inscription avec les pièces justificatives suivantes :

- * votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité
- * un justificatif de domicile à votre nom (facture d'électricité, gaz ou téléphone fixe de moins de 3 mois)

Pour les personnes hébergées, vous devez présenter :

- * une facture au nom de l'hébergeur
- * une attestation d'hébergement écrite par l'hébergeur
- * la copie recto verso de la carte d'identité, du passeport au nom de l'hébergeur.

**Pour voter en 2015, vous devez vous inscrire en Mairie
avant le 31 décembre 2014 - 16 h 00**

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou accessible en ligne, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure.

Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2015

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

ATTENTION. A la suite du récent redécoupage cantonal, des électeurs pourront être amenés à changer de bureau de vote à l'occasion de l'actuelle révision des listes électorales et à être par conséquent radiés de leur ancien bureau de vote et réinscrits dans leur nouveau bureau de vote. **Ils n'ont toutefois aucune démarche à faire auprès de leur mairie.** Ils seront informés de leur nouveau lieu de vote à l'occasion de l'envoi d'une nouvelle carte électorale.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2015 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2015 inclus. A partir du 21 janvier 2015, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Samedi 27 septembre

de 14 h 00 à 17 h 00

suivi d'un goûter
Maison Associative



Notre action bénévole pour la nature se déroulera sur les bords de la Charente de la Seugne et des chemins communaux **Rendez-vous à la Mairie** pour la distribution gratuite des sacs poubelles, gants et tee-shirts. Avant le départ, nous constituerons les équipes et définirons l'affectation des secteurs d'intervention.

Pensez à vous munir de chaussures solides (voire de bottes) et de vêtements non fragiles !

JOURNEES DU PATRIMOINE

20 et 21 septembre 2014



4ème année à Courcoury

Église St Martin de Courcoury

Visite libre : sam 10h-18 h et dim 10h-14h

visite guidée : dim 14h-18h

Site naturel de la Seugne et la Charente

Visite guidée du milieu naturel des marais de la Seugne et Charente dim 14h et à 16h

renseignements 05 46 93 18 23

Exposition permanente sur la

Vallée de la Seugne à la Maison de la Seugne : sam et dim 10h-18h

Concert gratuit

par l'orchestre

« **Le Jardin des Muses** »

Le **dimanche 21 septembre**

15 h 30 dans l'église de Courcoury
à l'occasion de la fête du patrimoine



Soirée PAËLLA des Amis de la Nature

Avec l'ACCA de COURCOURY

Samedi 8 novembre 2014 – Salle des Fêtes de COURCOURY

Ouverture des portes 19h30 – repas 20 heures

Apéritif à table offert
Soupe de poissons
Paëlla
Fromage
Dessert
Café
Vins de pays rouge et rosé

Réservations à envoyer avec le règlement à :

C. CHAINAUD 5 rue des obiers 17100 COURCOURY – tél 05 46 92 58 42

J.C. DROUILLARD 2 rue des vendanges 17100 COURCOURY – tel 05 46 91 04 49

J VILLEPASTEUR 74 rue des santons 17610 DOMPIERRE / CHARENTE – tél 05 46 91 01 58

Soirée PAËLLA des Amis de la Nature du 8 novembre 2014

Salle des fêtes de Courcoursy (règlement par chèque à l'ordre de l'ACCA)

NOM – PRENOM :
nombre d'adultes (18€) :
nombre d'enfants de moins de 12 ans (9 €) :
nombre d'enfants de moins de 6 ans (gratuit) :
TOTAL :

Limité à 80 personnes - dernier délai le samedi 1er novembre 2014
Aucune inscription ne sera retenue sans le règlement

Ne pas jeter sur la voie publique

20 SEPT. 2014 **LE JOUR DE LA NUIT**

Manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse.

Des centaines d'événements partout en France !
Extinction de l'éclairage public, conférence, créa-débat, expo, balade nocturne, observation des étoiles.

WWW.JOURDELANUIT.FR

Logos des partenaires : FRAPPA, FAF, FAFM, Conservatoires d'espaces naturels, CEM, Le Sud-Main, Les Espaces, Réseau Action Climat, etc.

Extinction des lumières publiques toute la nuit du 20 septembre 2014

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :
Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 15 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 72 cancers (environ 4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 1 992 cancers dépistés avec Lucide 17 en 10 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :
Une personne sur trois y participe déjà.

2^e **CANCER** le plus meurtrier

90% de **GUÉRISON** s'il est détecté tôt

Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles**. C'est un test simple, à faire chez soi. S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide 17** au **05 46 90 17 22**.

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr





PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

La Rochelle, le 26 juin 2014

DIRECTION
DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET
DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

Dossier suivi par :
Mme Corinne SINGER
Tél. 05.46.27.44.43
Fax. 05.46.27.46.16
www.charente-maritime.gouv.fr

La PREFETE de la CHARENTE-MARITIME
à
Mesdames et Messieurs les Maires des communes
mentionnées in fine

En communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets

OBJET : autorisation de pénétrer sur des propriétés privées.

P. - J. : 1

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique m'a adressé un dossier afin d'obtenir une autorisation pour pénétrer sur des propriétés privées pour les trois personnes mandatées par cet organisme pour procéder à des opérations de prospections des espèces végétales sur le territoire de 368 communes de la Charente-Maritime.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, pour exécution, copie de mon arrêté du 26 juin 2014 accordant cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2014.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article 2 de cet arrêté relatif à la publicité de cet acte. Vous voudrez bien l'afficher en mairie dès sa réception. Vous adresserez au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter du début de sa publicité, un certificat attestant de cette formalité.

Toutefois, il semble utile que cette autorisation demeure visible pendant la totalité de sa validité.

Vous veillerez par ailleurs à prêter votre concours aux bénéficiaires de cette autorisation, ainsi qu'il vous l'est demandé dans l'article 5 de mon arrêté.

LA PRÉFETE
POUR LA PRÉFETE
ET PAR DÉLÉGATION
LE CHEF DE BUREAU

CATHERINE MALLET

38, rue Réaumur 17017 La Rochelle cedex 01 – Téléphone : 05.46.27.43.00 – Fax : 05.46.41.10.30
www.charente-maritime.pref.gouv.fr

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE LA FOUINE ?

ENQUÊTE SUR LES DOMMAGES ET DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA FOUINE

Aidez-nous en remplissant le formulaire disponible dans votre Mairie ou sur internet www.chasseurs17.com



LA FOUINE
Martes foina

La fouine est présente dans toute l'Europe continentale à l'exception de la Scandinavie. C'est un petit carnivore brun gris, à la silhouette allongée et court sur pattes, présentant une bavette blanche qui s'étend sur ses avant bras.

Espèce anthropophile, elle vit au contact de l'homme et utilise les combles de maisons, les tas de paille et les ruines comme lieux de gîte et de reproduction.



DOMMAGES ET DÉGÂTS

La fouine peut rapidement devenir un hôte indésirable. Elle crée des dégâts considérables aux voitures et dans les maisons, notamment aux isolations. La fouine est également susceptible d'occasionner des dégâts par prédation sur les élevages avicoles et de petits gibiers.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

Je trie mes déchets

PAPERS RECYCLABLES




Les journaux


Les enveloppes


Les magazines


Les prospectus publicitaires

VERRES RECYCLABLES




Les bouteilles en verre teinté


Les bouteilles en verre incolore


Les pots et bocaux

EMBALLAGES RECYCLABLES




Les emballages de papier carton


Les flacons de produits d'hygiène


Les bouteilles de flacons alimentaires


Les emballages métalliques


Les flacons de produits ménagers

INTERDIT




Les couches


Les barquettes en polystyrène


Les films plastiques


Les pots de yaourt


Les gobelets et les couverts en plastique

⚠️ Jetez-les dans votre poubelle avec les ordures ménagères

INFOS :
EcoSite - Impasse des perches - ZI des Charriers - 17100 Saintes
Tél : 05 46 98 07 19

www.agglo-saintes.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

Je réduis mes déchets

J'INSCRIS "STOP PUB" SUR MA BOÎTE AUX LETTRES.



J'ACHÈTE DES ECO-RECHARGES.



JE PRENDS DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE POUR LES REPAS EN PLEIN AIR.



J'UTILISE MA TASSE AU BUREAU.



J'UTILISE DES PILES RECHARGEABLES.



JE LIMITE MES IMPRESSIONS PAPIER.



JE DONNE, JE VENDS AU LIEU DE JETER.



JE PRIVILÉGIE LES PRODUITS ÉCOLABELLISÉS.



J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.



JE RÉPARE OU JE FAIS RÉPARER.



JE FAIS DU COMPOST.



La COA de Saintes vous accompagne dans la réduction des déchets.
Infos :
www.agglo-saintes.fr
et 05 46 98 07 19.

INFOS :
EcoSite - Impasse des perches - ZI des Charriers - 17100 Saintes
Tél : 05 46 98 07 19
reduisonsnosedechets.fr

www.agglo-saintes.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION